

- NOTES:**
- LA HAUTEUR DE LA MAISON SE CALCUL À PARTIR DU SOL FINI EN FAÇADE DU BÂTIMENT JUSQU'À LA PARTIE LA PLUS HAUTE DU TOIT. CETTE HAUTEUR MAXIMALE EST DE 11,0 m
 - LE SOLAGE DOIT ÊTRE REMBLAYÉ À 50%.
 - LE DÉBLAI ET REMBLAI NE PEUT EXCÉDER 1,2 m DU TERRAIN NATUREL.



PROJET:

QUARTIER EXALT
PHASE 2

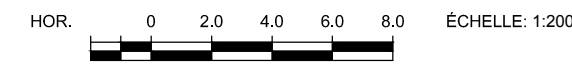
DESCRIPTION:

RUE B
CH 0+260,8
- TERRAIN #47

DATE: 2021-06-14

DESSIN: 21013-1-C-Sections

ÉCHELLE: 1:200



C-01
C-01